

Foix, le 19 Décembre 2023

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT
Service Aménagement urbain/Déchets
Dossier suivi par Sophie NUSSBAUM-GIRY

Monsieur le Président
Communauté des communes
du Pays de Tarascon
19 Av. de Sabart
09400 Tarascon-sur-Ariège

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée N°5 du PLU de Tarascon sur Ariège

Monsieur le Président,

Par courrier électronique, en date du 5 décembre 2023, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification simplifiée N°5 du PLU de Tarascon sur Ariège.

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil départemental, dans la limite de ses compétences propres, émet un avis favorable à cette modification simplifiée qui permet la correction de deux erreurs matérielles et le développement de deux projets commerciaux le long de la RN20.

Concernant le projet de démolition / reconstruction de la boulangerie « La Mie Dorée », la gestion des accès, sécurisée par la création d'une nouvelle OAP, devrait notamment permettre de soulager le giratoire D618/N20 (aujourd'hui régulièrement saturé) grâce à un accès unique par la RN20 et une sortie sur l'arrière via la zone commerciale.

Les enjeux environnementaux ont bien été analysés et pris en compte. Toutefois, l'OAP nouvellement créée pour l'organisation de la zone UBei concernée par la boulangerie pourrait intégrer, en plus de la sécurisation des accès, des recommandations en terme d'intégration paysagère (plantations) et d'espaces à conserver désimperméabilisés (ex : parking perméable végétalisé) afin de promouvoir un espace commercial de qualité. En effet, le règlement écrit ne prévoit rien à ce sujet sur le zonage UBei.

Enfin, je tiens à attirer votre attention sur la problématique concernant la modification portant sur le changement de classement de la parcelle C1428 de la zone UB en zone UBei pour permettre l'installation de l'enseigne « Bières et Copains ». Votre notice explicative informe du déménagement de VVM. Ce dernier est partiel car si la partie administrative se situe maintenant dans les locaux de la gare, le stockage du matériel et des véhicules a toujours lieu sur cette parcelle soumise à modification.

Ce projet à vocation économique, s'il reste une bonne nouvelle pour la commune, ne doit pas se faire au détriment d'une autre activité économique. D'autant plus quand celle-ci est responsable de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. C'est pourquoi, je souhaite que des mesures compensatoires soient mises en œuvre pour assurer la pérennité d'une structure qui emploie une quarantaine de personnes dont 33 en insertion.

Par ailleurs, je souhaiterais également que soient portés à ma connaissance les projets concernant les parcelles adjacentes, mises à la vente, afin de mieux cerner l'aménagement futur de ce secteur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du Conseil départemental

Christine TEQUI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine Tequi', with a long horizontal stroke extending to the right.